

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 9 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

Étaient présents :

Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC (Pour toutes les questions à l'ordre du jour sauf le point numéro 2 pour lequel il ne prend pas part au vote)

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-04/32 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION « LES COMPAGNONS DE SAINT-JEAN DE LA VILLE DE VALREAS » ET LA COMMUNE DE VALREAS POUR L'ANNÉE 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240409-DEL_2024_04

Considérant que la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « Les Compagnons de Saint-Jean de la Ville de Valréas » et la Commune, approuvée par délibération n° 2023-03/24 du 28 mars 2023 est arrivée à expiration au 31 décembre 2023 ;

Considérant la proposition faite au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 28 000 € comprenant 2 500 € pour le renouvellement des costumes au bénéfice de l'association « Les Compagnons de Saint-Jean de la Ville de Valréas » en cours de séance ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et de Madame Leila CHEVALIER, Conseillère municipale déléguée aux Festivités, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « Les Compagnons de Saint-Jean de la Ville de VALREAS » et la Commune pour l'année 2024, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **APPROUVE** le versement échelonné de la subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 €, selon le calendrier ci-après :

- 22 400 € au plus tard le 30 avril 2024 (acompte de 80 %),
- 3 100 € au plus tard le 31 mai 2024,
- 2 500 € au plus tard le 30 juin 2024 (sur présentation des justificatifs d'achat de costumes neufs) ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes qui seront imputées sur l'article 65748 du budget ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

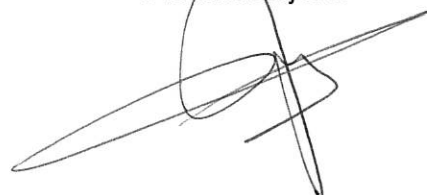
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Conseillère municipale



Pour le Maire empêché,
Jean-Luc BLANC
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 11 AVR. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 AVR. 2024